



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Fermetures de centre de tri postal dans les territoires ruraux

Question orale n° 259

### Texte de la question

Mme Manon Meunier attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation sur le groupe La Poste, ses résultats financiers et sa politique à l'égard des territoires ruraux. La Poste, reste aujourd'hui le premier employeur en France après l'État, avec plus de 180 000 salariés en France. Le groupe La Poste est détenu à 66 % par la Caisse des dépôts et à 34 % par l'État, c'est une entreprise publique. Or cette entreprise a réalisé en 2024 un résultat net de plus de 1,4 milliard d'euros, c'est presque 900 millions d'euros de plus qu'en 2023. Il serait possible de se réjouir de cette réussite si les effets de cette recherche de rentabilité du groupe La Poste n'étaient pas constatés, en particulier dans les territoires ruraux. Dans la circonscription de Mme la députée, comme dans tous les territoires ruraux de France, on constate une disparition des services postaux de proximité, que ce soit les centres de tri ou des bureaux de poste qui, quand ils ne ferment pas, fonctionnent en horaires réduits. La diminution du nombre de salariés amène les facteurs et factrices à réaliser des tournées de plus en plus grandes : atteignant jusqu'à 170 kilomètres pour le parcours de Saint-Barbant, commune de la circonscription de Mme la députée. En outre, dans une logique d'optimisation des passages, pour de nombreux habitants et habitantes des communes rurales, le facteur ne passe plus quotidiennement mais seulement quelques jours par semaine. Il y a ainsi une réelle inégalité de traitement entre les usagers de La Poste selon leur lieu d'habitation et une fois n'est pas coutume, ce sont les habitants des territoires ruraux qui en font les frais. En 2025, le centre de tri de Bessines-sur-Gartempe est menacé de fermeture, au total ce sont 15 agents qui devront se déplacer à Bellac ou à La Souterraine ; ces salariés seront contraints de faire des trajets quotidiens beaucoup plus importants et seront peut-être tentés de déménager ce qui risque d'accroître encore la dévitalisation des communes rurales. Le centre de tri de Bessines-sur-Gartempe n'est pas le seul concerné ; en Haute-Vienne, ce sont 10 centres de tri qui sont voués à disparaître, dont 5 dans la seule circonscription de Mme la députée : Bessines-sur-Gartempe, Nieul, Niantiat, Magnac-Laval et Saint-Sulpice-Laurière. En juin 2023, Mme Élisabeth Borne, alors Première ministre, lançait le plan France Ruralités qui devait permettre de répondre au « sentiment d'abandon ou de relégation dans nos ruralités » et d'assurer dans les zones rurales et les villages « une véritable égalité des chances dans le pays ». Elle lui demande d'expliquer les choix opérés par La Poste, une entreprise publique qui privilégie la rentabilité à l'égalité d'accès, l'argent aux gens.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Manon Meunier](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 259

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** Aménagement du territoire et décentralisation

**Ministère attributaire :** Aménagement du territoire et décentralisation

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le : 18 mars 2025**

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 18 mars 2025